

**DEMANDE D'AFFILIATION A  
L'ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES  
FINANCIERS (ARIF)  
(DIRECTIVE 1)**

**Imprimez et complétez chaque page de ce document entièrement en caractères d'imprimerie, cochez ce qui convient, et joignez tous les documents demandés.**

**Le ou la soussigné(e), ci-après le Candidat**

Noms, Prénoms / Raison sociale		
Adresse principale		
Téléphone principal		
Fax principal		
Email principal		
Site internet		
Noms(s) du / des signataire(s) autorisé(s) de la présente demande d'affiliation	Nom et prénom	Téléphone direct ou mobile

**demande son affiliation à l'ARIF et fournit à cet effet les documents et renseignements ci-après, dont il certifie l'exactitude et l'authenticité. Par sa signature, le candidat déclare adhérer pleinement et sans réserve aux Statuts, Règlement et Directives de l'ARIF (disponibles sur le site [www.arif.ch](http://www.arif.ch)), dont il atteste avoir entièrement pris connaissance.**

<b>Signature(s) autorisée(s)</b>	

**LIEU : .....**

**DATE : .....**

**LE CANDIDAT ATTESTE EXPRESSEMENT DE CE QUI SUIT : (COCHEZ CE QUI CONVIENT)**

<input type="checkbox"/>	Ne pas avoir exercé d'activité d'intermédiaire financier assujettie à la LBA avant le dépôt de la présente demande.		
<input type="checkbox"/>	Avoir déjà exercé une activité d'intermédiaire financier assujettie à la LBA depuis le :		
	<b>Date</b>		
	en étant affilié à un organisme d'autorégulation (OAR) ou auprès de la FINMA :		
	<b>Nom OAR - FINMA</b>	<b>Date de début d'affiliation</b>	<b>Date de fin d'affiliation</b>
<input type="checkbox"/>	Avoir déjà exercé une activité d'intermédiaire financier assujettie à la LBA sans être affilié à un organisme d'autorégulation et sans avoir obtenu l'autorisation d'exercer de la part de la FINMA depuis le :		
	<b>Date</b>		

Le candidat qui n'est pas déjà affilié à un organisme d'autorégulation ou titulaire d'une autorisation d'exercer de la FINMA s'engage expressément à ne pas exercer d'activité d'intermédiaire financier assujettie à la LBA depuis le dépôt de la présente demande d'affiliation et jusqu'à son admission par l'ARIF, un autre organisme d'autorégulation, ou la FINMA.

Le candidat s'engage à communiquer immédiatement par écrit à l'ARIF tout changement affectant l'exactitude et le caractère complet des données communiquées ci-après, qui surviendrait pendant la durée de la procédure d'admission, ou après celle-ci, pendant toute la durée de son affiliation à l'ARIF, et à fournir immédiatement à l'ARIF les documents justifiant de tels changements.

**1. INDICATIONS RELATIVES AU CANDIDAT**

**Veillez indiquer si vous exercez ou exercerez votre activité en tant que :** (COCHEZ CE QUI CONVIENT)

<input type="checkbox"/>	Raison individuelle ou collective non inscrite auprès d'un Registre officiel
<input type="checkbox"/>	Raison individuelle ou collective inscrite auprès d'un Registre officiel
<input type="checkbox"/>	Société ou autre personne morale non inscrite auprès d'un Registre officiel
<input type="checkbox"/>	Société ou autre personne morale inscrite auprès d'un Registre officiel

**Si vous êtes inscrit auprès du Registre du commerce suisse ou, à défaut, dans un autre registre officiel soumis à la surveillance d'une autorité étatique en Suisse ou à l'étranger, veuillez nous fournir :**

- ♣ au cas où ce registre est librement et gratuitement accessible par Internet : son adresse électronique exacte et un tirage des données vous concernant.
- ♣ dans tous les autres cas : un extrait original certifié conforme de votre inscription, datant de moins de trois mois.

**Indiquez depuis quand vous exercez ou à partir de quand vous exercerez votre activité soumise à la LBA :**

--

**Décrivez précisément votre activité commerciale d'intermédiaire financier effective ou prévue:**  
 Veuillez expliquer ci-après le type d'activité professionnelle envisagée, en précisant sur quel(s) marché(s) elle s'exercera, et avec le concours de quels auxiliaires éventuels.

--

Si vous débutez votre activité avec un fond de clientèle existant, veuillez indiquer:

<b>Le nombre de vos relations d'affaires assujetties à la LBA :</b>	
<b>Le pourcentage de toutes vos relations d'affaires qu'elles représentent :</b>	

**Principaux domaines d'activité:**

	1. Gestion de fortune et de valeurs mobilières, et négoce de valeurs mobilières non assujetti à la LBVM
	2. Activités de change (bureau de change, hôtellerie, station-service)
	3. Négociants en devises (forex) et instruments financiers et dérivés
	4. Distributeurs de fonds de placement
	5. Négociants en matières premières ou en métaux précieux
	6. Transport, transit et dépôt de valeurs (transport de fonds)
	7. Activités fiduciaires (administration de sociétés)
	8. Services dans le domaine du trafic des paiements (y compris l'encaissement)
	9. Activités de crédit, de leasing, d'affacturage, de financement à forfait
	10. Courtiers en assurances
	11. Avocats et notaires
	12. Transfert d'argent
	13. Trust, trustee
	14. Société d'investissement
	15. Autres (précisez.....)

**Êtes-vous affilié à une ou plusieurs association(s) professionnelle(s), si oui lesquelles :**

Décrivez l'organisation interne de votre entreprise, et si elle comprend plus de cinq personnes, fournissez en annexe un organigramme relationnel précisant le nom et la fonction de chaque personne:

Indiquez l'existence, la nature (participation, actionnariat, consolidation, financement, famille, etc.), et l'importance de vos liens juridiques ou d'affaires avec d'autres personnes physiques et/ou morales, qui exercent une influence dominante sur votre activité ou sur la leur, ou avec lesquels vous formez un groupe. Si ces liens sont complexes, fournissez en annexe un descriptif complet.

## 2. REVISEUR LBA EXTERNE

Votre réviseur LBA doit être agréé par l'ARIF (liste disponible sur Internet à l'adresse <http://www.arif.ch/reviseurs.htm>). Pour être agréé par l'ARIF, ce réviseur doit obligatoirement :

- a. Disposer de connaissances professionnelles particulières en matière financière et LBA,
- b. Présenter toutes garanties d'une activité irréprochable et jouir d'une bonne réputation,
- c. Etre indépendant des intermédiaires financiers qu'il contrôle,
- d. Etre membre de la Chambre fiduciaire suisse ou de l'Union suisse des fiduciaires, ou être agréé par la FINMA,
- e. Etre accrédité par l'Autorité de surveillance en matière de révision, et avoir de surcroît la qualité d'expert-réviseur s'il est mandaté pour effectuer des révisions relatives au Code de Déontologie de l'ARIF.
- f. Demander à être agréé par l'ARIF et déposer à cette fin un dossier complet (liste des documents requis disponible sur le site Internet de l'ARIF [www.arif.ch](http://www.arif.ch)).
- g. S'engager à coopérer avec l'ARIF et à lui transmettre toutes les informations utiles sur l'exécution et le résultat de ses contrôles.

**Votre réviseur LBA, agréé par l'ARIF, doit nous adresser un courrier attestant qu'il accepte ce mandat ou l'attester en remplissant le tableau ci-après :**

Raison sociale	
Nom(s), Prénom(s) du/des réviseur(s) autorisé(s)	
Adresse	
Téléphone(s)	
Fax	
Email	

**Le soussigné, réviseur LBA agréé par l'ARIF, déclare accepter le mandat de réviseur LBA de l'intermédiaire financier déposant la présente demande d'affiliation :**

Signature(s) autorisée(s) et nom des signataires	Date	Timbre éventuel

### 3. RESPONSABLE LBA INTERNE

Vous devez désigner immédiatement parmi vos organes ou votre personnel une personne (et son suppléant éventuel), **laquelle doit être habituellement présente au siège de l'établissement d'affaires principal en Suisse**, qui aura les responsabilités décrites à la Directive 7 de l'ARIF relative à l'organisation et au contrôle interne.

**Veillez nous communiquer les informations suivantes au sujet de votre Responsable LBA :**

Nom, Prénom	
Téléphone direct	
Téléphone mobile	
Fax direct	
Email direct	

Qualifications particulières de cette personne en matière de LBA ou de surveillance prudentielle (expérience professionnelle, formations, autres responsabilités exercées par le passé, etc...) :

--

Suppléant éventuel (Nom(s), Prénom(s), téléphone direct):

--

Spécialiste externe de référence éventuel (Nom, adresse):

--

**et nous remettre, au sujet de votre Responsable LBA, les pièces personnelles désignées au chiffre 4 ci-après.**

#### 4. INDICATIONS RELATIVES AUX PERSONNES

##### *Merci de photocopier et remplir cette page autant de fois que nécessaire*

Vous devez fournir un dossier personnel complet pour tous vos organes (associés de sociétés de personnes, associés gérants de sociétés à responsabilité limitée, membres de conseils d'administration, de conseils de fondation ou de comités d'associations, et tous autres membres de la direction possédant des pouvoirs généraux), ainsi que pour tous vos employés et auxiliaires subordonnés participant à vos affaires assujetties à la LBA, y compris votre responsable LBA.

Vous êtes dispensés de l'obligation de fournir un dossier complet pour :

- les associés de sociétés de personnes ou à responsabilité limitée, et membres de conseils d'administration, conseils de fondation ou comités d'association, comportant au moins dix personnes, et seulement en ce qui concerne celles de ces personnes qui n'ont aucune activité opérationnelle ni pouvoir de signature ;
- les associés non-gérants de sociétés à responsabilité limitée qui n'ont aucune activité opérationnelle ni pouvoir de signature.

**Veillez fournir pour chacune de ces personnes les informations suivantes :**

Nom, Prénom	
Fonction au sein de l'entreprise	
Dès le	

**Veillez fournir pour chacune de ces personnes tous les documents suivants :**

- △ photocopie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité et contresignée par l'intéressé.
- △ photocopie contresignée par l'intéressé du permis de résidence (pour les étrangers résidents en Suisse) ou du permis de travail (pour les frontaliers).
- △ extrait **original** du casier judiciaire du pays de résidence, datant de moins de trois mois.
- △ *curriculum vitae* daté, contresigné par son titulaire et contenant au moins son état civil, son adresse privée, sa formation, son parcours professionnel.
- △ photocopies des diplômes, contresignées par leur titulaire \*.
- △ photocopies des certificats de travail, contresignées par leur titulaire. \*
- △ l'attestation d'absence de procédure selon le texte figurant à la page suivante.

**\* ou, à défaut, une attestation écrite sur l'honneur expliquant cette absence, datée et signée en original**

**Merci de photocopier et remplir cette page autant de fois que nécessaire**

Veillez attester par votre signature du présent paragraphe que, en Suisse ou à l'étranger:

- vous n'avez jamais fait l'objet d'aucune condamnation ni ne faites actuellement l'objet d'aucune procédure à caractère pénal ou disciplinaire, que ce soit de nature judiciaire ou administrative, pour des faits ayant une relation avec votre activité professionnelle (par exemple interdiction ou retrait d'autorisation d'exercer une activité professionnelle, exclusion d'un OAR, etc.) ou du fait d'actes constitutifs de crime au sens du droit suisse ;
- la gestion irréprochable des entreprises dont vous avez été l'employé ou l'organe n'a jamais été remise en cause par une Autorité de surveillance des marchés financiers (par exemple FINMA, CFB, OAR, et autorités étrangères équivalentes), à raison de faits qui vous étaient imputables.

Nom, Prénom		
Signature	Lieu	Date

En cas de faits, actes, procédures ou condamnations pouvant n'être pas entièrement compatibles avec l'attestation ci-dessus énoncée, ou pouvant être relevants du point de vue économique, ou du point de vue de la réputation ou de la garantie d'une gestion irréprochable d'une banque ou d'un négociant en valeurs mobilières, veuillez en indiquer précisément le contenu et fournir tous documents et moyens d'information permettant d'en estimer exactement la portée.



## 5. INDICATIONS RELATIVES AUX PERSONNES DOMICILIEES A L'ETRANGER

### Résidence permanente des acteurs de l'entreprise

Si un ou plusieurs dirigeants ou collaborateur(s) de votre structure participant aux affaires assujetties à la LBA ne réside(nt) pas en Suisse ou dans sa proche région frontalière de manière permanente, vous voudrez bien nous le préciser et expliquer son/leur rôle précis dans le fonctionnement des affaires de l'entreprise.

--

## 6. ORGANISATION LBA

En tant que candidat à l'ARIF vous devez disposer dès à présent d'une organisation interne garantissant le caractère irréprochable de vos activités assujetties à la LBA, et leur conformité avec la loi, et les Statuts, Règlements et Directives de l'ARIF.

Même si l'entreprise ne comporte qu'une seule personne participant aux affaires assujetties à la LBA, l'intermédiaire financier doit établir des directives internes écrites d'organisation et de contrôle en matière LBA. Une liste récapitulative avec les points nécessaires minimaux est à disposition sur le site Internet de l'ARIF : [www.arif.ch/documents](http://www.arif.ch/documents).

**Votre réviseur doit attester par sa signature ci-après que vos directives internes existent et sont conformes à la LBA, ainsi qu'aux Statuts, Règlement et Directives de l'ARIF.**

Nom ou raison sociale du réviseur LBA		
<b>Signature du réviseur LBA</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>

**7. CODE DE DEONTOLOGIE (DIRECTIVE 14) RELATIF A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE GERANT DE FORTUNE INDEPENDANT :**

**Veillez répondre aux questions suivantes :** (COCHEZ CE QUI CONVIENT)

A	<input type="checkbox"/>	Le candidat n'exerce pas d'activité de gérant de fortune. (l'adhésion au Code de Déontologie n'est pas possible)
B	<input type="checkbox"/>	Le candidat exerce une activité de gérant de fortune, mais il n'achète aucune part de placements collectifs pour ses clients. (l'adhésion au Code de Déontologie n'est pas obligatoire mais facultative, cf. lettre E)
C	<input type="checkbox"/>	Le candidat exerce une activité de gérant de fortune, il achète des parts de placements collectifs <b>exclusivement pour des clients considérés comme investisseurs qualifiés.</b> (l'adhésion au Code de Déontologie n'est pas obligatoire mais facultative, cf. lettre E)
D	<input type="checkbox"/>	Le candidat exerce une activité de gérant de fortune, il achète pour ses clients, investisseurs qualifiés ou non, des parts de placements collectifs. (l'adhésion au Code de Déontologie est obligatoire)

**Remarque :** la soumission obligatoire au Code de déontologie de l'ARIF continuera aussi longtemps que vous resterez membre de l'ARIF et que durera l'activité à raison de laquelle vous avez l'obligation légale de vous soumettre à de telles règles de conduite.

E	<input type="checkbox"/>	Le candidat exerce une activité de gérant de fortune et désire adhérer <b>volontairement</b> au Code de Déontologie sans y être obligé.
---	--------------------------	---

**Remarque :** votre soumission volontaire au Code de déontologie de l'ARIF ne peut être révoquée avant la fin de la période de révision pendant laquelle elle a été déclarée.

\*\*\*

**Toute activité assujettie d'un membre soumis au Code de déontologie, que ce soit à titre obligatoire ou volontaire, doit donner lieu à révision selon les directives de l'ARIF.**

**8. SITE INTERNET DE L'ARIF**

Le candidat demande à ce que sa raison sociale et le lieu de son établissement d'affaires

Soient  Ne soient pas

(cochez ce qui convient)

accessibles au public sur le site Internet de l'ARIF ( <http://www.arif.ch/membres.htm> )

**9. COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ARIF ?**

<input type="checkbox"/> Avocat / notaire	<input type="checkbox"/> Réviseur	<input type="checkbox"/> Recommandation d'un IF déjà membre
<input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> Dépliant	<input type="checkbox"/> Publicité
<input type="checkbox"/> Banque	Autre : _____	